

Procès Verbal de l'assemblée générale (AG) constitutive de l'association « Vergers citoyens Séné ».

Le 30 novembre 2024 à 17 heures, les membres fondateurs de l'association « Vergers citoyens Séné » se sont réunis en Assemblée Générale (A.G.) constitutive à la salle communale Ty Kélou route de Moustérian 56860 Séné.

Participaient à cette réunion :

Anne Berlin, Bernard Menuet, Christian Lorent, Evelyne Mothais, Valérie Figuérola, Mickaël Figuérola, Alain Nicolas, Guy Moreau, Sylvie Sculo, Sandrine Marousé, Catherine Le Blay, Jean-François Saumureau, Emmanuelle Cauchois, Chantal Capon, Jean- Claude Soton, Jean-Christophe Kerforne, Bruno et Chantal Pasquet, Anne Phélippe.

Sont excusés : Joël Desborde, Guylène Cottin, Erwan Brouillard, Sophie Neuveu, Rémy et Christine Doublet.

L'assemblée générale (AG) désigne Alain Nicolas en qualité de président de séance et Bernard Menuet en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance accueille les participants et tout particulièrement Mme Sylvie Sculo Maire de Séné.

Il rappelle que l'AG constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association
- présentation du projet de statut, lecture des articles et discussion
- adoption des statuts
- élection des premiers membres du CA

Anne Berlin expose l'historique et l'objet du projet à l'origine de la constitution de l'association « Vergers citoyens Séné ».

Sylvie Sculo maire fait part de sa satisfaction de la création d'une telle association qui va marquer dans la durée l'action du groupe d'habitants lauréats de l'appel à projet citoyen communal 2023. Elle indique aussi notamment l'importance de l'engagement de citoyens motivés dans le domaine primordial de la préservation de la biodiversité. Elle évoque l'action de la commune en ce domaine avec notamment la démarche territoire engagé pour la nature (TEN).

Bernard Menuet fait ensuite lecture du projet de statuts de l'association article par article.

Chaque article fait l'objet d'une discussion et de modifications si besoin est.

Les principales modifications adoptées à la majorité des membres présents sont les suivantes :

- Le nom de l'association est modifié par l'ajout de S à Verger et citoyen. Le nom de l'association devient « Vergers citoyens Séné ».
- Les fonctions dans l'association sont mentionnées au masculin et au féminin.
- La notion de coprésidence possible est instituée.
- la récolte des fruits des vergers prévue en « libre service » et modifiée « en partage ».
- adoption d'un nombre minimal de membres pour le CA fixé à 4.

N'a pas été retenue la proposition de limitation à une ou deux fois la rééligibilité au conseil d'administration.

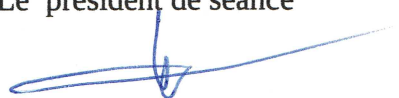
Après avoir épuisé la discussion, le président soumet aux voix l'adoption des statuts ainsi modifiés :
→ **Première délibération : Les statuts sont adoptés à l'unanimité des voix des membres présents.**

Le président de séance demande ensuite aux membres volontaires de se faire connaître pour intégrer le conseil d'administration. Il soumet leur candidature au vote de l'assemblée.

→ **Deuxième délibération : Tous les candidats au conseil d'administration sont élus à l'unanimité.** Le CA est ainsi constitué par : Anne Berlin, Christian Lorent, Bernard Menuet, Alain Nicolas et Bruno Pasquet.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance met fin à la réunion et lève la séance à 18h.

Le président de séance



Alain NICOLAS

Le secrétaire de séance

Bernard Menuet



Les autres membres :

Anne Berlin

